

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

ASSAINISSEMENT

Réhabilitation de votre installation individuelle

Notre commune a délégué sa compétence de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif au SPANC du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, qui regroupe 35 communes. Cette mutualisation à travers le Parc permet de garantir une meilleure qualité de l'eau sur notre territoire. Si vous avez un projet d'installation neuve ou de réhabilitation de votre assainissement non collectif, l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 en fixe les modalités de contrôle par le SPANC-Parc.

Ce contrôle consiste en :

- a) **Un examen préalable de la conception** : cet examen comprend une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble au SPANC (dossier constitué d'une analyse du sol et du choix d'une filière adaptée). Cette étude peut être complétée si nécessaire par une visite sur site, qui vise notamment à vérifier :
 - l'adaptation du projet au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi ;
 - la conformité de l'installation envisagée au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009.
- b) **Une vérification de l'exécution** : cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :
 - identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation
 - repérer l'accessibilité
 - vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur

Ainsi, si vous avez un **projet d'installation neuve ou de réhabilitation, il est impératif de contacter le SPANC du Parc naturel régional du Gâtinais.**

Pour le contrôle de conception : il faut envoyer au SPANC l'étude de projet réalisée par un bureau spécialisé

Le technicien du SPANC, Adrien Philippopoulos, rendra son avis sur le projet

Tarif : 156 € TTC

Pour le contrôle de l'exécution : il faut prendre rendez-vous avec le technicien avant que l'installation ne soit recouverte.

Tarif : 88.20 € TTC

En aucun cas, vous ne pouvez réaliser des travaux de réhabilitation de votre installation d'assainissement sans projet et avis préalable du SPANC.

Le certificat de contrôle de votre installation sera exigé en cas de cession de votre propriété.

Comment contacter le SPANC du Parc naturel régional du Gâtinais français :

Envoi de l'étude de projet pour avis :

SPANC du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

20 bd du Maréchal Lyautey

91 490 Milly-la-Forêt

Prise de rendez-vous pour le contrôle d'exécution : Annie Reiner

Tel : 01 64 98 23 29

lundi, mardi, jeudi, de 14h à 18h, vendredi de 14h à 17h.

Renseignements : Adrien Philippopoulos

Tel : 01 64 98 23 40